

CHAUFFAGE ET ENVIRONNEMENT

Ne pas confondre changement climatique et pollution de l'air.

Climat

La combustion du bois est une source d'énergie privilégiée pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Elle contribue moins au réchauffement climatique que le gaz ou le fioul. En effet, on considère que le CO² émit lors de la combustion est capté par la croissance des arbres replantés.

Pour la planète, choisissez de la biomasse gérée durablement et issue de gisements de proximité.

Santé environnementale

Pourtant, **le chauffage au bois est source de pollution de l'air car il émet des polluants atmosphériques** Or, la pollution atmosphérique est un enjeu majeur de santé environnementale, particulièrement en Ile-de-France qui est identifiée « Zone sensible » et s'est doté d'un Plan de protection de l'atmosphère. Le chauffage au bois représente 42% des émissions de particules fines en IDF en une année, contre 27% pour le trafic routier (source Airparif 2015).

Pour le climat et la qualité de l'air, il est recommandé de privilégier le chauffage au bois dans un contexte collectif, comme c'est le cas dans le Réseau de chaleur urbain (RCU) à Fontenay-sous-bois dont le mix énergétique comprend 17 % de biomasse.

Bons gestes

3 étapes pour limiter la pollution de l'air par mon chauffage au bois :

- choisir son nouvel équipement
- choisir son combustible
- bien utiliser et entretenir son équipement

Pour vous accompagner, reportez-vous aux guides de l'ADEME en téléchargement sur cette page et consultez les conditions d'accès aux aides financières du Fonds Air Bois : <https://www.iledefrance.fr/chauffage-individuel-le-fonds-air-bois-pour-mieux-vous-chauffer-et-moins-polluer>

Pour des conseils personnalisés, prenez rdv gratuitement avec un.e conseiller.e FAIRE de l'Agence locale de l'énergie et du climat MVE Conseil FAIRE <https://www.agence-mve.org/rendez-vous-info-energie-a-fontenay-sous-bois-2/>

Rappel : En « Zone sensible », les foyers ouverts sont interdits comme source de chauffage principal.

En cas de pic de pollution, le Préfet de Police peut interdire ponctuellement l'usage du chauffage au bois.

Régie du chauffage urbain

La Régie du Chauffage Urbain est l'établissement public dont s'est dotée la Ville de Fontenay-sous-Bois pour la gestion et l'exploitation de son service public du chauffage urbain. La baisse des charges pour les usagers est une préoccupation permanente de la gestion municipale. La gestion publique garantit des choix uniquement guidés par l'intérêt des usagers et la préservation de l'environnement.

Un chauffage central à l'échelle de la ville

Ce dispositif industriel comporte une chaufferie centrale équipée de quatre chaudières, une unité de cogénération, un réseau souterrain de 25 km de long et cent six sous stations au pied des immeubles. L'eau surchauffée court en sous-sol du grand ensemble de Fontenay et permet de chauffer les logements, les entreprises, les établissements scolaires, et de les alimenter en eau chaude.

Le réseau de chaleur, un atout pour la qualité de l'air à Fontenay-sous-Bois

La Régie met en place les meilleures techniques disponibles et anticipe le plus souvent la réglementation. La production de chaleur centralisée permet la mise en oeuvre d'équipements de dépollution inaccessibles aux chaudières individuelles. C'est tout l'intérêt du chauffage urbain.

La cogénération

Son principe repose sur l'utilisation d'une même quantité de combustible pour un double effet : produire de la chaleur et de l'électricité en même temps.

Production d'électricité à Fontenay-sous-Bois

Avec son unité de cogénération, la Régie produit chaque année de l'électricité qui est revendue à EDF du 1er novembre au 31 mars. Une production qui couvre l'équivalent des besoins électriques annuels d'une ville de 15.000 habitants.

Assistance 24h/24

L'équipe technique assure un service d'astreinte et d'assistance 365 jours par an et 24h/24 pour une rapidité maximale d'intervention.

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94120 Fontenay-sous-Bois

01 49 74 74 74